



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Ministère de la Justice du Canada

2015-2016

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.r., c.p., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales, et cela sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et le nom de l'organisation qui en est l'auteur;

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite du ministère de la Justice du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2016

No de cat. J1-7F-PDF
ISSN 2368-3252

Table des matières

Message de la ministre.....	1
Les résultats en bref	3
Section I : Survol de l'organisation	5
Profil de l'organisation	5
Contexte organisationnel.....	5
Priorités organisationnelles	11
Section II : Vue d'ensemble des dépenses	27
Dépenses réelles	27
Sommaire du rendement budgétaire	27
Tendances relatives aux dépenses du Ministère.....	28
Dépenses par crédit voté.....	30
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	30
États financiers et Faits saillants des états financiers	31
Section III : Analyse des programmes et des Services internes.....	37
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.....	37
Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien.....	37
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	41
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité	43
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	43
Services internes.....	47
Section IV : Renseignements supplémentaires	51
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur	51
Tableaux de renseignements supplémentaires	51
Dépenses fiscales fédérales	52
Coordonnées de l'organisation	53
Annexe : Définitions	55
Notes en fin de texte	59

Message de la ministre

À titre de ministre de la Justice et de procureur général du Canada, je suis heureuse de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016 du ministère de la Justice.



Ce rapport explique comment le Ministère a su appuyer le gouvernement fédéral par la prestation de services de consultation, de rédaction législative et de contentieux de haute qualité au cours de la dernière année.

Cette année, le Ministère a contribué à l'avancement des priorités du gouvernement canadien sur plusieurs fronts. L'un de ses objectifs était de s'employer à renouveler la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones. Les fonctionnaires du Ministère ont collaboré avec leurs collègues fédéraux afin d'établir l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada. Ils ont également travaillé avec leurs homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de coordonner la réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui visent à régler la question de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.

Le Ministère a également lancé un examen du système de justice pénale par la consultation et la collaboration avec les intervenants afin d'améliorer le système de justice au moyen de réformes qui respectent la *Charte canadienne des droits et libertés* et les valeurs canadiennes.

En vue d'assister le gouvernement dans sa réponse à l'affaire *Carter c. Canada* sur l'aide médicale à mourir¹, le Ministère a contribué à la mise en place d'un comité externe et a aidé un comité mixte spécial parlementaire à étudier la question. J'aimerais souligner la collaboration et le partenariat que nous avons établi avec notre partenaire principal, Santé Canada, qui a travaillé avec les fonctionnaires de notre ministère et avec les provinces et les territoires à l'élaboration de la législation subséquente, qui a reçu la sanction royale en juin 2016.

De plus, les fonctionnaires du Ministère ont soutenu la mise en œuvre de la *Charte canadienne des droits des victimes* et établi la position du Canada lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue.

Au cours de la dernière année, le Ministère a continué de transformer sa structure organisationnelle afin d'appuyer l'excellence opérationnelle et juridique. Dans le but d'améliorer ses pratiques opérationnelles, il s'est employé à moderniser la façon dont il fournit des services internes, notamment en ayant davantage recours aux renseignements et aux outils numériques.

¹ L'utilisation du mot « médicale » dans le terme « aide médicale à mourir » indique, entre autres choses, que des professionnels des soins de santé autres que des médecins, et plus particulièrement des infirmiers praticiens, pourraient fournir l'aide médicale à mourir.

Dans toutes leurs activités, les employés du Ministère ont contribué à l'appui de l'engagement du gouvernement quant au respect de la constitution et de la primauté du droit, et ont élaboré des politiques en matière de droit public afin d'aider le gouvernement à promouvoir des intérêts juridiques et stratégiques connexes au pays et à l'échelle internationale. Les fonctionnaires du Ministère ont aidé à veiller à ce que la nouvelle législation réponde aux normes les plus rigoureuses en matière d'équité, de justice et de respect de la primauté du droit.

J'aimerais remercier tous les employés du ministère de la Justice Canada de leur service au nom du gouvernement et de la population du Canada. Ils contribuent à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.

Gilakas'la.

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Les résultats en bref

► **Quels ont été les fonds utilisés?**

Dépenses réelles de 683 219 807 \$ pour 2015-2016.

► **Quel était l'effectif?**

4 337 équivalents temps plein (ETP) pour 2015-2016.

► **Les résultats en bref**

Principales réalisations du Ministère pour 2015-2016 :

- Appuyé l'entrée de 25 000 réfugiés syriens au Canada par des services juridiques complets et coordonnés.
- Joué un rôle clé pour aider les ministères clients à gérer plus de 42 000 cas actifs du répertoire des dossiers de contentieux du gouvernement; avec un taux de succès d'environ 80 p. 100 de tous les dossiers de contentieux.
- Appuyé avec succès l'adoption de la *Charte canadienne des droits des victimes* en juillet 2015.
- Appuyé la priorité du gouvernement qui consiste à examiner le système de justice pénale par l'entremise de consultations et de la collaboration avec les intervenants afin de garantir le respect de la Charte et des valeurs canadiennes. Il procèdera donc à une vaste mobilisation sur les principes, évaluera les lacunes et s'attaquera à la surreprésentation des personnes vulnérables et marginalisées ainsi qu'aux conséquences disproportionnées qu'ils subissent.
- Lancé un examen de la stratégie en matière de contentieux du gouvernement pour s'assurer que les positions prises dans les dossiers de contentieux respectent les engagements du gouvernement, la Charte et les valeurs canadiennes.
- Fourni de l'information et des services culturellement pertinents aux peuples autochtones et coordonné la réponse fédérale-provinciale-territoriale aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation au sujet de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.
- Par la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones, consacré plus de 11,6 millions de dollars pour appuyer environ 200 programmes de justice communautaire autochtone qui offrent des solutions de justice réparatrice à environ 10 000 clients de plus de 750 collectivités autochtones du Canada.
- Continué de soutenir l'accès à la justice pour les Canadiens vulnérables par du financement de contribution aux provinces pour appuyer les services d'aide juridique.
- Continué de piloter l'Initiative de lutte contre la violence familiale par le Programme juridique de partenariats et d'innovation pour appuyer les organisations qui ont des projets visant à réduire la violence familiale, pour sensibiliser davantage la population et pour encourager celle-ci à la lutte contre la violence familiale.
- Mis en œuvre l'année 1 du Plan d'action de lutte contre la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones.

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre : Jody Wilson-Raybould

Sous-ministre : William F. Pentney

Portefeuille ministériel : Justice

Principale autorité législative : [*Loi sur le ministère de la Justice*](#)ⁱ

Année de création : 1868

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le [*ministère de la Justice*](#)ⁱⁱ a pour mandat de soutenir la double fonction de [*ministre de la Justice et procureur général du Canada*](#)ⁱⁱⁱ.

Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le [*ministre de la Justice*](#)^{iv} dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 52 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pour les victimes d'actes criminels et la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, et rédige des textes législatifs.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868 lorsque le Parlement a adopté la [*Loi sur le ministère de la Justice*](#)^v, qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice exerce les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à

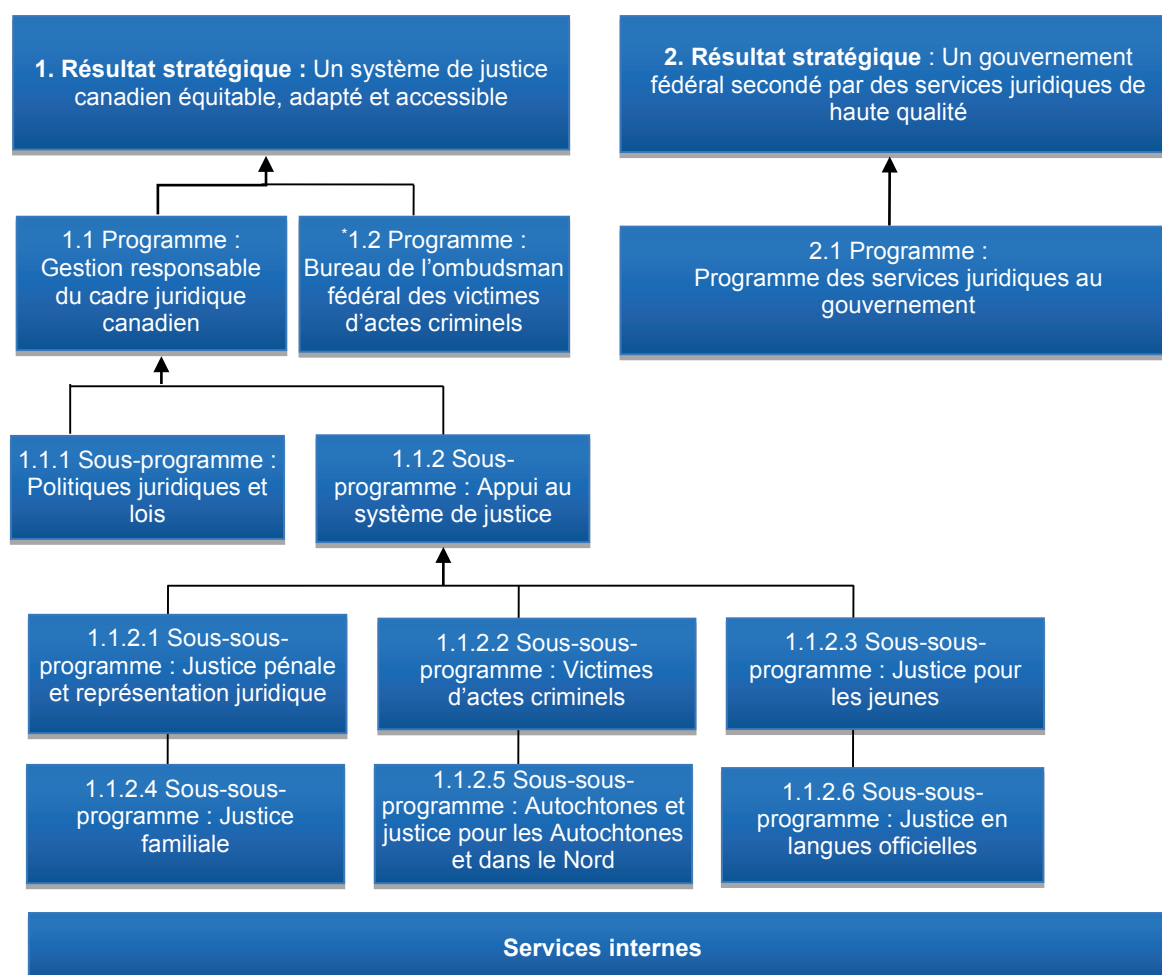
assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens;

- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux; et
- organisme central secondant le ministre de la Justice pour conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 300 employés dévoués ETP, dont 59 p. 100 travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 41 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Les avocats forment un peu plus de la moitié des employés. L'autre moitié est constituée d'une vaste gamme de spécialistes, notamment dans les services parajuridiques, les sciences sociales, la gestion de programmes, les communications, les finances et les services administratifs.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes



*Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels est inclut dans l'Architecture d'alignement des programmes du Ministère pour des raisons administratives, puisqu'il relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne fait pas partie du cadre de gouvernance du Ministère.

Environnement opérationnel et analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
<p>Répondre aux priorités stratégiques nouvelles et émergentes – Il y a un risque que la vaste portée et la complexité du système de justice posent des défis constants pour les interventions de politique et de programme en temps opportun.</p>	<p>Selon les indications données dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016, le Ministère a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • continué de suivre, de documenter et d'analyser les tendances émergentes afin d'éclairer la planification; • tenu régulièrement des séances de planification ministérielle afin d'encourager l'échange d'information et de coordonner l'examen des grandes questions de politiques; • mené des activités de planification de la relève et de gestion des connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat stratégique 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • Programme 1.1. – Gestion responsable du cadre juridique canadien
<p>Maintenir les partenariats nécessaires à l'élaboration et à l'application des politiques et à l'exécution des programmes – Il y a un risque que les relations avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice pourraient s'affaiblir si elles ne sont pas entretenues activement.</p>	<p>Selon les indications données dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016, le Ministère a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenu un dialogue rapproché avec tous les partenaires (autres ministères fédéraux, provinces et territoires, et organisations non gouvernementales); • continué de développer et de mettre en œuvre les plans d'engagement des intervenants pour les programmes de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat stratégique 1 – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible • Programme 1.1. – Gestion responsable du cadre juridique canadien
<p>Répondre à l'évolution de la demande de services juridiques – Il y a un risque que les changements imprévus du volume ou de la nature des demandes de services juridiques, ainsi que les changements de la gestion et de la pratique du droit, pourraient avoir une incidence sur la capacité du Ministère de fournir des services efficaces et durables sur le plan budgétaire.</p>	<p>Selon les indications données dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016, le Ministère a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • continué de collaborer avec les ministères et les organismes clients, notamment par une planification commune pour satisfaire aux priorités du gouvernement et gérer les risques juridiques de façon rentable; • continué de soutenir le perfectionnement professionnel du personnel juridique; 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat stratégique 2 – Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité • Programme 2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement

	<ul style="list-style-type: none"> • continué d'élaborer et de perfectionner les outils et les processus de soutien (p. ex., services de soutien au contentieux) • continué d'affiner le modèle de prestation de services du Ministère en fonction des résultats du récent Examen des services juridiques (ESJ). 	
--	--	--

La gestion et la surveillance efficaces des principaux risques pour le Ministère ont appuyé la mise en œuvre de ses priorités pour 2015-2016.

Comme l'administration de la justice au Canada est un domaine de compétence partagée, la gouvernance du cadre juridique canadien par le Ministère repose sur une collaboration étroite avec les provinces et les territoires. Le Ministère doit aussi travailler avec une vaste gamme d'intervenants, y compris d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales. La nécessité de réaliser un équilibre entre les attentes et les intérêts peut parfois compromettre les relations avec ces partenaires essentiels. À l'ère actuelle de l'information électronique et de la connectivité, les attentes accrues de réponses rapides aux enjeux émergents constituent une complexité supplémentaire.

Pour gérer ces risques, le Ministère a continué de surveiller les nouvelles tendances afin d'éclairer sa planification prospective et de maintenir sa capacité de réaction stratégique. De même, le Ministère a continué de tenir des séances de planification ministérielle pour promouvoir le partage d'information et la coordination des grands dossiers de politique. Il a entretenu un dialogue avec ses principaux partenaires et intervenants et a travaillé à une consultation appropriée des bénéficiaires de son financement. Le Ministère poursuit également ses activités de planification de la relève et de gestion des connaissances afin de maintenir les connaissances, les compétences et l'expertise requises pour naviguer dans ce contexte opérationnel complexe.

Dans son rôle de fournisseur de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère doit maintenir une capacité appropriée de prestation de services pour répondre aux besoins juridiques. Cette capacité dépend en grande partie du recouvrement des coûts auprès des clients. Pendant que les clients rajustent leurs priorités, il pourrait y avoir des changements imprévus du volume ou de la nature de la demande de services juridiques. La capacité du Ministère de répondre à la demande de services juridiques peut aussi être à la merci de changements touchant la gestion de la pratique du droit. Le travail juridique est de plus en plus complexe et pluridisciplinaire. De plus, le volume d'information électronique essentielle aux dossiers juridiques est toujours en rapide progression, ce qui ajoute à la complexité du contexte de fonctionnement.

Pour bien gérer l'évolution des demandes de services, le Ministère a pris plusieurs mesures. Ainsi, il a amélioré ses processus de prévision financière et a poursuivi la planification conjointe avec ses clients. Cette collaboration comprend l'échange d'information sur la gestion efficace

des risques juridiques, les déclencheurs et les coûts du contentieux, et le rôle qui revient aux avocats. Le Ministère a aussi soutenu activement le perfectionnement professionnel continu de son personnel juridique en plus d'avoir créé et amélioré des outils, des technologies et des processus auxiliaires. Il a mené toutes ces activités dans le contexte de l'examen horizontal des services juridiques (ESJ), qu'il avait lancé en 2013-2014 et qui a pris fin durant cet exercice financier, en vue de gérer efficacement la demande de services juridiques et d'assurer la durabilité financière à long terme de ces services. Partant des constatations tirées de l'examen, le Ministère travaille à raffiner son modèle de prestation des services sur une période de trois ans.

Priorités organisationnelles

Priorité : Renouveler la relation avec les peuples autochtones

Type de priorité²

Lettre de mandat de la ministre

Renouveler la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones basée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Élaborer, en collaboration avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord et avec l'appui de la ministre de la Condition féminine, une façon d'aborder une enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada et d'établir un cadre de référence pour l'enquête.	En cours	À déterminer	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Collaborer avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et la ministre des Affaires autochtones et du Nord pour combler les lacunes des services aux peuples autochtones et aux personnes vivant avec une maladie mentale dans tout le système de justice pénale.	Novembre 2015	À déterminer	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien

² Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités ou le Rapport ministériel sur le rendement; et en conséquence de la lettre de mandat du 13 novembre 2015.

<p>Élaborer et concevoir, en collaboration avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord et d'autres ministres, les Premières Nations, la Nation métisse, les Inuits, les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et d'autres partenaires clés, une stratégie nationale de participation afin de créer et d'appliquer un cadre national de réconciliation éclairé par les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.</p>	<p>Novembre 2015</p>	<p>À déterminer</p>	<p>En cours</p>	<p>Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien</p>
--	----------------------	---------------------	-----------------	---

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Conformément à l'une des principales priorités de la lettre de mandat le Ministère travaille à promouvoir l'objectif du renouvellement de la relation du Canada avec les peuples autochtones en collaboration avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord et d'autres ministres, les Premières Nations, la Nation métisse, les Inuits, les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et d'autres partenaires clés.

Le Ministère a travaillé et continuera de travailler en collaboration avec les collègues fédéraux, provinciaux et territoriaux pour coordonner la réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, y compris résoudre le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.

En collaboration avec les peuples autochtones, le Ministère continue d'élaborer, des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles qui reflètent mieux leur situation particulière et s'alignent sur l'orientation d'ensemble vers la réconciliation.

En 2015-2016, le Ministère a continué de travailler en collaboration avec Condition féminine Canada, Affaires autochtones et du Nord et Sécurité publique Canada à la mise en œuvre de l'année 1 du [Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones](#)^{vi}. Le Plan comprend des initiatives de politique et de programme pilotés par le ministère de la Justice pour venir en aide aux victimes autochtones et aux familles des femmes autochtones disparues ou assassinées.

Le Ministère a lancé des travaux pour élaborer une approche et un mandat pour une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada.

Pour traiter des problèmes auxquels les Autochtones sont confrontés dans leur interaction avec le secteur de la justice pénale, il faudra :

- inviter la participation d'intervenants (traditionnels et non traditionnels) à l'orientation du système de justice pénale;
- évaluer les incidences de l'administration de la justice sur les populations vulnérables;
- combler les lacunes des services offerts aux peuples autochtones et aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie; et

- accroître le recours aux processus de justice réparatrice et à d'autres initiatives pour réduire le taux d'incarcération chez les peuples autochtones et les autres populations vulnérables.

Le Ministère poursuit ses travaux pour aider Affaires autochtones et du Nord Canada à mettre au point une stratégie nationale de participation pour un cadre national de réconciliation éclairé par les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.

Les travaux stratégiques du Ministère pour faire progresser le travail de réconciliation se poursuivent. Ces travaux comprennent la coordination des politiques de fond avec d'autres ministères fédéraux en vue de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la mise œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le Ministère a notamment aidé les autres ministères fédéraux à dégager les enjeux où un changement d'orientation significatif est possible et des résultats peuvent être obtenus dans un échéancier de cinq ans.

Priorité : Droit criminel

Type de priorité

Permanente

- 1) Veiller à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des citoyens au moyen de lois, de politiques et de programmes en matière de justice pénale.
- 2) Soutenir les victimes d'actes criminels.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Lois, politiques et programmes en matière de criminalité	En cours	En cours	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
<p>En 2015-2016, à l'appui des priorités gouvernementales, le Ministère a veillé à ce que le système de justice continue d'améliorer la sécurité personnelle des Canadiens et des Canadiennes. Par conséquent, il a appuyé le dépôt, le rétablissement et l'adoption des projets de loi suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi C-26, Loi sur le renforcement des peines pour les prédateurs d'enfants^{vii} • Projet de loi C-32, Loi sur la Charte des droits des victimes^{viii} • Projet de loi C-35, Loi sur la justice pour les animaux qui fournissent de l'assistance (Loi de Quanto)^{ix} • Projet de loi C-53, Loi sur les peines de prison à vie purgées en entier^x • Projet de loi C-69, Loi sur les peines sanctionnant la possession criminelle d'armes à feu^{xi} • Projet de loi C-73, Loi sur la conduite dangereuse et la conduite avec facultés affaiblies^{xii} <p>Le Ministère a aussi appuyé des modifications au <i>Code criminel</i> pour les projets de loi suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi C-42, Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu^{xiii} • Projet de loi C-51, Loi antiterroriste de 2015^{xiv} • Projet de loi S-7, Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares^{xv} <p>En outre, le Ministère a piloté la réponse du gouvernement à 18 projets de loi d'initiative parlementaire qui proposaient des réformes du droit pénal concernant des problèmes de sécurité publique.</p> <p>Le Ministère a aussi continué de piloter la Stratégie nationale antidrogue^{xvi}, en travaillant avec 11 ministères fédéraux. La Stratégie a été élargie dans le discours du Trône de 2013 pour l'inclusion de la consommation abusive de médicaments d'ordonnance, pour laquelle le budget fédéral de 2014 a affecté 44,9 millions de dollars sur cinq ans à cet important secteur.</p> <p>En collaboration avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales, le Ministère a concouru à des programmes et des initiatives visant à améliorer le système de justice pénale canadien. Cela a comporté l'examen de nouveaux enjeux prioritaires, et l'appui à la mise en œuvre</p>				

efficace des réformes instaurées par le projet de loi C-13, [Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité](#)^{xvii}.

Le Ministère a aussi appuyé les priorités internationales du gouvernement afférentes aux réformes du système de justice par sa participation à des forums multilatéraux sur des questions comme la corruption, les drogues et la cybercriminalité, et par la prestation d'une aide technique aux pays étrangers. Ce travail a contribué à la promotion de la démocratie, au respect des droits de la personne, à une gouvernance efficace et à la sécurité internationale.

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Soutenir les victimes d'actes criminels	En cours	En cours	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Le Ministère a continué de piloter la [Stratégie fédérale d'aide aux victimes](#)^{xviii}, qui préconise des activités et des programmes de politique, de législation et de sensibilisation pour aider les victimes à se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale. Le programme de subventions et contributions du [Fonds d'aide aux victimes](#)^{xix} a assuré du financement aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'à des organisations non gouvernementales pour encourager les initiatives facilitant l'accès à la justice pour les victimes d'actes criminels. En 2015-2016, de nouveaux fonds de 1,2 million de dollars ont été dégagés par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes et ont permis de financer 171 projets à l'échelle du Canada.

Le Ministère a tenu un symposium fédéral pour la [Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels](#)^{xx}. Trois symposiums fédéraux (Ottawa, Vancouver et Halifax), de même que des événements et des projets connexes à l'échelle du pays, ont contribué à la sensibilisation aux enjeux auxquels font face les victimes d'actes criminels, ainsi qu'aux services, programmes et lois en place pour aider les victimes et leurs proches.

Le Ministère a appuyé l'adoption, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la [Charte canadienne des droits des victimes](#)^{xxi}, qui a pris effet le 23 juillet 2015. Il a continué de consulter les intervenants clés, y compris le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial (FPT) sur les victimes d'actes criminels et le sous-comité FPT pour la mise en œuvre efficace de la *Loi sur la Charte canadienne des droits des victimes*.

De plus, le Ministère a continué de soutenir les besoins des enfants et jeunes victimes ou témoins au moyen d'initiatives de politique et de programme pour la création et l'amélioration de [centres d'appui aux enfants](#)^{xxii} partout au Canada.

Type de priorité

Lettre de mandat de la ministre

3) Veiller à ce que les mesures législatives répondent aux normes les plus rigoureuses d'équité, de justice et de respect de la primauté du droit.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Piloter avec l'appui de la ministre de la Santé, un processus visant à collaborer avec les provinces et les territoires pour répondre à la décision de la Cour suprême du Canada sur l'aide médicale à mourir.	En cours	En cours	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
Le Ministère a appuyé la réponse du Canada à la décision de février 2015 de la Cour suprême du Canada sur l'aide médicale à mourir, qui prévoyait notamment la création d'un Comité externe sur les options de réponse législative ^{xxiii} à <i>Carter c. Canada</i> ^{xxiv} , une étude de la question par un Comité parlementaire mixte spécial ^{xxv} et la préparation d'une réponse législative, qui a été déposée le 14 avril 2016. Le projet de loi C-14 – sur l'aide médicale à mourir a reçu la sanction royale le 17 juin 2016.				

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Revoir le système de justice pénale.	Novembre 2015	À déterminer	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Collaborer avec les ministres de la Sécurité publique et de la Protection civile et de la Santé pour créer un processus fédéral-provincial-territorial qui aboutira à la légalisation et la réglementation de la marijuana.	Novembre 2015	À déterminer	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
<p>Revoir le système de justice pénale et créer un processus qui aboutira à la légalisation et à la réglementation de la marijuana sont des engagements pour 2016-2017.</p> <p>L'approche de la revue du système de justice pénale comprend une vaste mobilisation.</p> <p>Les activités portent surtout sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'examen des principes sur lesquels repose le système de justice pénale; • le renforcement de l'information sur le fonctionnement du système; • la compréhension de l'utilisation des ressources; • l'étude du besoin d'une réforme législative discrète ou globale; et • le problème de surreprésentation et les retombées disproportionnées du système de justice pénale sur les populations vulnérables et marginalisées. <p>Pour ce qui est de la légalisation et de la réglementation de la marijuana, les actions prioritaires comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création de nouveaux régimes pour légaliser et réglementer la marijuana à des fins non médicales et en restreindre l'accès afin de protéger les jeunes, d'empêcher le crime organisé d'en profiter, et de réduire les coûts pour le système de police et de justice. 				

Priorité : Droit public

Type de priorité

Lettre de mandat de la ministre

Appuyer l'engagement qu'a pris le gouvernement quant au respect de la constitution et de la primauté du droit, et aider le gouvernement à promouvoir les intérêts juridiques et stratégiques connexes au pays et à l'échelle internationale en élaborant des politiques en matière de droit public.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Veiller à ce que les droits des Canadiens et Canadiennes soient protégés, à ce que les activités gouvernementales respectent le plus possible la <i>Charte</i> , et à ce que le gouvernement cherche à atteindre des objectifs stratégiques empiétant le moins possible sur les droits et sur la vie privée des Canadiens et Canadiennes.	Novembre 2015	En cours	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Développer une stratégie d'engagement parlementaire et de consultation des intervenants qui aboutirait à un processus plus transparent, inclusif et responsable par rapport aux nominations des juges à la Cour suprême du Canada, et d'assurer que les juges sont fonctionnellement bilingues. Aussi, élaborer une stratégie de consultation des intervenants afin de développer des recommandations pour un processus plus transparent, inclusif et responsable par rapport à la nomination des juges aux cours supérieures.	Novembre 2015	Octobre 2016	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Consulter les provinces et les territoires pour évaluer l'intérêt qu'ils portent à l'expansion des Tribunaux unifiés de la famille et présenter une mesure législative de mise en œuvre et des mesures connexes.	Novembre 2015	Avril 2018	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Présenter une mesure législative afin d'ajouter l'identité sexuelle aux motifs interdits de discrimination en vertu de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> .	Décembre 2015	Mai 2016	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Fournir du soutien stratégique aux dirigeants de Patrimoine canadien afin de rétablir un Programme de contestation judiciaire moderne.	Novembre 2015	En cours	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Appuyer l'examen par le gouvernement de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> , y compris l'engagement d'appliquer la loi de façon appropriée aux entités administratives qui appuient les tribunaux fédéraux.	Novembre 2015	Mars 2018	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Piloter le travail de modernisation de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> afin de répondre aux attentes changeantes des Canadiens et des Canadiennes en matière de protection des renseignements dans le secteur public	Avril 2016	Juin 2019	En cours	Programme 1.1 – Gestion responsable du cadre juridique canadien
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
<p>Le Ministère a établi des engagements tirés de la lettre de mandat de la ministre pour appuyer les priorités gouvernementales en matière de droit public, y compris en ce qui a trait à la <i>Charte</i> et au dépôt d'une mesure législative pour les protections de l'identité sexuelle.</p> <p>Les principales activités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier que les lois fédérales soient conformes à la <i>Charte</i> et, si nécessaire, réviser la législation, la réglementation et la stratégie de contentieux pour qu'elles soient conformes à la <i>Charte</i> et à l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle de 1982</i>. • Améliorer les protections législatives et l'accès au processus de plainte relatif aux droits de la personne pour les personnes transgenres et de genre variable; de même qu'accroître la sensibilisation du public et la conformité avec les protections de la loi. • Moderniser la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> pour accroître la confiance du public dans la capacité du gouvernement de protéger les renseignements personnels dans une société de l'information en réseau. • Revitaliser l'accès à l'information par des engagements concrets, y compris la préparation d'un examen complet de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> en 2018. • Réviser le processus de nominations des juges de la Cour suprême du Canada ainsi que celles des cours supérieures de manière à accroître le respect pour l'indépendance judiciaire et augmenter la transparence, l'équité et la crédibilité des processus de nomination des juges. • Accroître l'accès au règlement rapide des différends familiaux par la création et/ou l'expansion des Tribunaux unifiés de la famille. 				

Priorité : Services juridiques au gouvernement

Type de priorité

Permanente

Soutenir les priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques de haute qualité.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Fournir des services législatifs et de consultation juridique aux ministères et organismes clients pour les aider à appliquer les priorités du gouvernement.	En cours	En cours	En cours	Programme 2.1 – Programme des services juridiques au gouvernement

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

En 2015-2016, au nom du gouvernement du Canada et des ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice a continué de fournir des services juridiques de haute qualité pour appuyer les priorités économiques, sociales, gouvernementales et internationales en matière de politiques et de programmes.

Pour ce qui est des affaires économiques, le Ministère a continué d'offrir des services juridiques dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir les priorités du gouvernement. Il a aussi fourni des services juridiques pour appuyer les consultations sur les grands projets. Outre, le Ministère a fourni des services juridiques pour appuyer le programme gouvernemental de libéralisation des échanges et le [Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#)^{xxvi}. Le ministère de la Justice a fourni des conseils juridiques au sujet de la préparation du budget fédéral, ainsi que des questions d'approvisionnement militaire. Il a aussi appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de télécommunications et de diverses initiatives axées sur les consommateurs et la concurrence. Il a fourni des services juridiques complets et coordonnés pour la rédaction et la mise en œuvre de projets de loi clés ainsi que pour les dossiers de contentieux de haut profil et complexes, comme la réponse à la tragédie de Lac-Mégantic. Le Ministère a continué d'exercer ses rôles de consultation juridique, de politique juridique et de contentieux à l'appui du [Plan d'action du gouvernement sur les revendications particulières « La justice, enfin »](#)^{xxvii}, y compris en représentant le gouvernement devant le [Tribunal des revendications particulières](#)^{xxviii}, par la mise en œuvre de la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#)^{xxix} et par l'élaboration d'une stratégie de règlement pour d'autres revendications autochtones remontant à l'enfance des victimes.

Du côté des affaires sociales, le Ministère a fourni des services de rédaction législative et de consultation aux ministères et organismes clients pour les aider à donner suite aux décisions des tribunaux relativement aux peines minimales obligatoires pour possession d'armes à feu, à l'aide médicale à mourir et au régime de marijuana médicale du Canada. Il a aussi fourni des services juridiques d'experts au sujet du projet de loi C-51 et de la *Loi antiterroriste de 2015*, de la *Loi sur la Charte des droits des victimes*, de la cybercriminalité, de la réforme de la *Loi sur la citoyenneté*, ainsi que de la réforme du droit pénal. Le Ministère a fourni des services pour la réglementation des réformes de l'immigration concernant

les travailleurs étrangers temporaires, les travailleurs qualifiés et les investisseurs immigrants, la réglementation prise en vertu de la *Loi renforçant la citoyenneté canadienne*, la réglementation touchant la simplification des formalités administratives pour les entreprises, la réglementation pour le regroupement des canaux (pour les forfaits de services de câblodistribution) et la réglementation pour l'amélioration des réseaux à large bande à haute vitesse pour les Canadiens et les Canadiennes. Il a aussi appuyé des modifications à la *Loi sur le tabac* pour aromatisation et la cigarette électronique. Par des services juridiques globaux et coordonnés, le Ministère a aussi appuyé l'entrée de 25 000 réfugiés syriens au Canada. Il a aussi appuyé les efforts du Canada comme hôte des Jeux panaméricains et para panaméricains de 2015.

Le Ministère a appuyé le gouvernement dans les affaires internationales par la prestation de services juridiques pour des initiatives dans les domaines de la sécurité nationale, des relations étrangères et du commerce. Par exemple, il a apporté son aide juridique pour faciliter la circulation à la frontière, aidé à la poursuite des négociations sur la sécurité à la frontière (y compris le prédédouanement et l'entrée-sortie), appuyé les régimes de sanctions économiques du Canada et fourni de l'aide juridique aux forces armées. En outre, le Ministère a aidé à la négociation, à l'examen juridique et à des plans pour la mise en œuvre de l'[Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne](#)^{xxx} et de l'[Accord de partenariat stratégique Canada-Union européenne](#)^{xxxi}, ainsi que d'autres accords sur le commerce et l'investissement. Il a assuré des services de contentieux dans les différends dans le contexte de l'[Accord sur l'Organisation mondiale du commerce](#)^{xxxii} et des revendications soulevées en vertu de l'[Accord de libre-échange nord-américain](#)^{xxxiii}. Il convient tout particulièrement de noter le dénouement positif du différend avec les États-Unis sur la mention obligatoire du pays d'origine dans l'étiquetage, et le rejet du différend entre un investisseur et un État au sujet de la Detroit International Bridge Corporation, assorti d'un paiement de 2 M\$ de frais au Canada. Le Ministère a donné des avis et de l'aide dans des dossiers de haut profil, sensibles et complexes concernant le terrorisme, l'immigration et le droit des réfugiés. Il a aussi maintenu son aide dans les poursuites pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Pour ce qui est des affaires gouvernementales, le Ministère a fourni des services juridiques à l'appui des nouvelles mesures législatives et des changements fiscaux pour déjouer la fraude fiscale qui ont facilité l'application de sanctions monétaires et le dépôt d'accusations criminelles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*^{xxxiv} et de la *Loi sur la taxe d'accise*^{xxxv}. Ces mesures étaient destinées à améliorer l'intégrité du régime fiscal et à protéger l'assiette fiscale en combattant l'évitement fiscal et la fraude fiscale au Canada et à l'échelle internationale, ainsi qu'en réduisant les formalités administratives. Le Ministère a défendu la position du gouvernement dans plus de 15 000 dossiers de contentieux fiscaux, dont des dossiers de recouvrement complexes et à haut risque. Il a aidé l'Agence du revenu du Canada (ARC) à mettre en œuvre plusieurs mesures, y compris celles visant à dissuader l'utilisation d'appareils électroniques de suppression des ventes, ainsi que pour l'élaboration d'un projet de loi pour obliger à déclarer les transferts électroniques de fonds afin de permettre à l'ARC de repérer les contribuables qui peuvent avoir des revenus non déclarés à l'étranger, et pour l'adoption de nouvelles dispositions de partage d'information pour permettre à l'ARC de fournir de l'information au sujet de certaines infractions graves.

Toujours au chapitre des affaires gouvernementales, le Ministère a fourni des services juridiques pour appuyer des modifications aux lois et aux règlements sur les régimes de pension privés et publics, ainsi qu'un soutien au contentieux en réponse aux contestations de la législation du travail et de l'emploi. Le Ministère a rédigé un projet de loi pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada au sujet de la liberté d'association des membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il a aussi fourni des services juridiques pour les modifications législatives et réglementaires concernant la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* concernant l'embauche d'employés occasionnels à long terme par la GRC et l'ajout des anciens combattants comme titulaires de droits de priorités légales. Le Ministère a défendu la constitutionnalité de la loi canadienne au sujet des soins de santé (p. ex., l'aide médicale à mourir et le régime de marijuana médicale du Canada). Le Ministère a appuyé les négociations dans le cadre des relations de travail pour les conventions collectives des fonctionnaires. Il a aussi offert ses services pour appuyer la réglementation des institutions financières sous réglementation fédérale, en particulier la prise de contrôle d'une succursale de banque étrangère; et la mise en œuvre de l'initiative de conformité

fondée sur le risque. De même, il a apporté son aide pour le régime des sanctions monétaires administratives, en particulier par son processus d'examen et d'appel en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Pour ce qui est des services de contentieux dans le domaine des affaires gouvernementales, le Ministère a joué un rôle déterminant pour aider les ministères clients à gérer le répertoire des dossiers de contentieux de gouvernement. Sur les plus de 42 000 dossiers actifs, 17 017 ont été résolus par la voie d'un règlement ou d'un jugement. En outre, 6 635 dossiers (39 %) ont fait l'objet d'un règlement, et 7 173 autres (42 %) ont été tranchés par les tribunaux, le Ministère obtenant ainsi des résultats favorables à l'égard d'environ 80 pour cent des dossiers de contentieux clos en 2015-2016.. En outre, il a lancé un examen de sa stratégie de contentieux, conformément à la lettre de mandat de la ministre, et on s'attend qu'il continue d'obtenir des résultats positifs. Par la consultation et la collaboration des ministères et organismes fédéraux, le Ministère a vu à ce que les positions prises dans les dossiers de contentieux soient compatibles avec les engagements du gouvernement, la *Charte* et les valeurs canadiennes. Cela a débouché sur le règlement de cas, l'abandon d'appels, l'adoption de nouvelles positions, et la mise en veilleuse de certaines causes, pendant que les parties négocient ou que les plaideurs étudient si leur cause serait réglée par les nouvelles initiatives et les nouveaux programmes du gouvernement et/ou la réforme législative et réglementaire.

Priorité : Excellence en gestion

Type de priorité

Permanente

Gérer la transformation organisationnelle en appuyant les activités et l'excellence juridique.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Appuyer les priorités du renouvellement de la fonction publique dans le contexte d' Objectif 2020 ^{xxxvi} , en mettant l'accent sur l'excellence du service, en encourageant les activités de transformation et en simplifiant les processus.	En cours	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes
Appuyer l'élaboration ou la mise en œuvre d'initiatives de transformation du gouvernement comme Milieu de travail 2.0, la transformation de l'administration de la paye et des initiatives clés de gestion de l'information – technologie de l'information (GI/TI).	En cours	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes
Faire progresser la vision de l'équipe juridique du Canada par trois grands thèmes : une approche globale du ministère de la Justice, l'excellence juridique et opérationnelle et l'application de nouvelles façons de travailler par le talent, l'innovation et la technologie.	En cours	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes

Effectuer le virage vers une approche numérique de base afin de fournir avec efficacité et efficacie des services de communications au Ministère.	En cours	En cours	En cours	Programme 3.1 – Services internes
Progrès réalisés pour atteindre la priorité				
<p>En terminant la mise en œuvre de sa Stratégie de modernisation (2012-2015), le Ministère a continué de soutenir la gestion responsable des dépenses et d'assurer des services aux Canadiens et Canadiennes à moindre coût.</p> <p>Le Ministère a appuyé la vision d'Objectif 2020^{xxvii} du greffier du Conseil privé pour fournir de meilleurs services à moindre coût par des activités de transformation, notamment : la collaboration, l'innovation, la simplification des processus, et la promotion d'une fonction publique hautement performante et capable de s'adapter. Parmi les activités principales lancées par le Ministère, on peut nommer la promotion de l'innovation par des initiatives comme le bazar des services juridiques, événement de concertation ouvert qui a eu lieu en juin 2015 et qui a attiré plus de 550 personnes du Ministère et d'ailleurs. Le bazar a encouragé l'échange d'idées et la présentation de nouvelles approches de la prestation des services juridiques, constituant une occasion de dialogue entre les utilisateurs des services juridiques et le Ministère. Il a présenté des idées novatrices tout en permettant une rétroaction précieuse qui finira par améliorer les services juridiques à la clientèle. En outre, le Conseil de l'innovation du Ministère a été reconstitué en juin 2015 et il a évalué les idées venues de ses employés dans le cadre d'Objectif 2020. Le Conseil développe deux de ces idées, dont un centre de formation numérique pour héberger des documents de formation en externalisation ouverte sur l'espace de travail numérique qui est librement accessible à tous les employés.</p> <p>Les mesures de l'Examen des services juridiques que le Secrétariat du Conseil du Trésor a approuvées en juin 2014 ont été un grand facteur d'efficace au Ministère. Ces mesures ont mis l'accent sur la redéfinition des services juridiques; la création de partenariats avec les clients; et la rationalisation du rendement. Les activités dans ce domaine ont compris le travail actif avec les clients pour trouver des stratégies afin de mieux gérer la demande. En outre, la prestation de conseils juridiques sur les grands projets d'énergie a été consolidée au sein du Ministère, le Centre de services de parajuristes est devenu opérationnel et toutes les mesures proposées dans le budget ont été appliquées. Le Ministère a mis sur pied un Comité niveau de sous-ministres sur la gestion des questions stratégiques pour assurer la surveillance et l'orientation de haut niveau de la mise en œuvre des mesures découlant de l'Examen des services juridiques, ainsi que pour trouver de nouvelles efficacités dans la gestion de la demande et la rationalisation des processus, y compris l'administration du Modèle de financement des services juridiques.</p> <p>De même, le Ministère a continué d'appuyer la stratégie pangouvernementale Milieu de travail 2.0 et l'engagement du greffier envers le renouvellement des milieux de travail, contribuant ainsi à créer un milieu de travail moderne où les employées peuvent travailler de façon plus intelligente, plus écologiques et plus saine pour mieux servir les Canadiens. Le Ministère a continué de se transformer en milieu de travail modernisé bien appuyé par des approches numériques de base à l'égard du partage d'information, de la collaboration et de la gestion de l'information. Il a changé sa façon de communiquer avec ses employés dans un environnement numérique de base, avec l'adoption d'outils, de plateformes et d'approches davantage inspirés par les résultats, axés sur les utilisateurs et interactifs.</p> <p>Pour moderniser ses pratiques administratives, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie pluriannuelle Information@Justice qui met l'accent sur l'information numérique et les processus numériques et qui facilite et privilégie une plus grande utilisation des outils juridiques numériques de technologie de l'information (TI). En 2015-2016, le Ministère a poursuivi les préparatifs pour appuyer la</p>				

mise en œuvre de l'[Initiative de transformation des services de courriel](#)^{xxxviii} de Services partagés Canada. Le Ministère a aussi continué la préparation nécessaire pour appuyer des solutions de consolidation des réseaux et des centres de données visant à rationaliser et à uniformiser les services de TI afin de contribuer à la réduction des coûts à l'échelle du gouvernement.

L'appui à la mise en œuvre intégrale du [Processus opérationnel commun des ressources humaines](#)^{xxxix} a été maintenu, tandis que, dans le cadre de l'[Initiative de transformation de l'administration de la paye](#)^{xl}, le Ministère a effectué le transfert des comptes de paye au [Centre des services de paye de la fonction publique](#)^{xli} à Miramichi. Le Ministère a atteint un taux de couverture de 91,5 p. 100 avant l'expiration du délai du 30 avril pour les évaluations de 2015-2016 en vertu de la Directive sur la gestion du rendement du Conseil du Trésor (par comparaison avec 77,18 p. 100 pour la fonction publique centrale). Le Ministère a aussi exploité les occasions d'apprentissage et de perfectionnement à l'École de la fonction publique du Canada dans le cadre d'un programme d'apprentissage pangouvernemental, sélectionné ses dernières cohortes pour son Programme de perfectionnement du leadership des cadres, et étendu ses activités de gestion des talents en descendant en-deçà du niveau de direction.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter la [Lettre de mandat de la ministre](#)^{xlii}.

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues)
673 866 874	711 733 149	711 335 706	683 219 807	-28 513 342

Remarque : L'information financière budgétaire de 2015-2016 fournie dans le présent document ne tient pas compte de l'autorisation de crédit net de 296,2 M\$ que le Ministère a recouvrée auprès d'autres ministères et organismes pour certains des coûts engagés pour la prestation des services juridiques.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
4 474	4 337	-137

Remarque : L'information sur les ressources humaines en 2015-2016 fournie dans le présent document inclut les ETP affectés au recouvrement des coûts engagés pour la prestation des services juridiques.

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible								
Gestion responsable du cadre juridique canadien	393 390 464	394 638 847	400 491 696	361 691 258	399 106 482	384 331 448	383 759 270	382 305 605
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 320 994	1 320 994	1 324 227	1 324 227	1 320 615	1 115 554	1 080 165	1 195 444
Total partiel	394 711 458	395 959 841	401 815 923	363 015 485	400 427 097	385 447 002	384 839 435	383 501 049

Résultats stratégiques, Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisation s utilisées) 2013-2014
Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité								
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	192 604 324	198 250 530	199 619 747	199 619 745	207 091 862	194 449 097	208 762 405	191 292 725
Total partiel	192 604 324	198 250 530	199 619 747	199 619 745	207 091 862	194 449 097	208 762 405	191 292 725
Services internes Total partiel	86 551 092	117 522 777	77 424 860	77 114 647	103 816 747	103 323 708	115 249 778	162 247 090
Total*	673 866 874	711 733 149	678 860 530	639 749 877	711 335 706	683 219 807	708 851 618	737 040 864

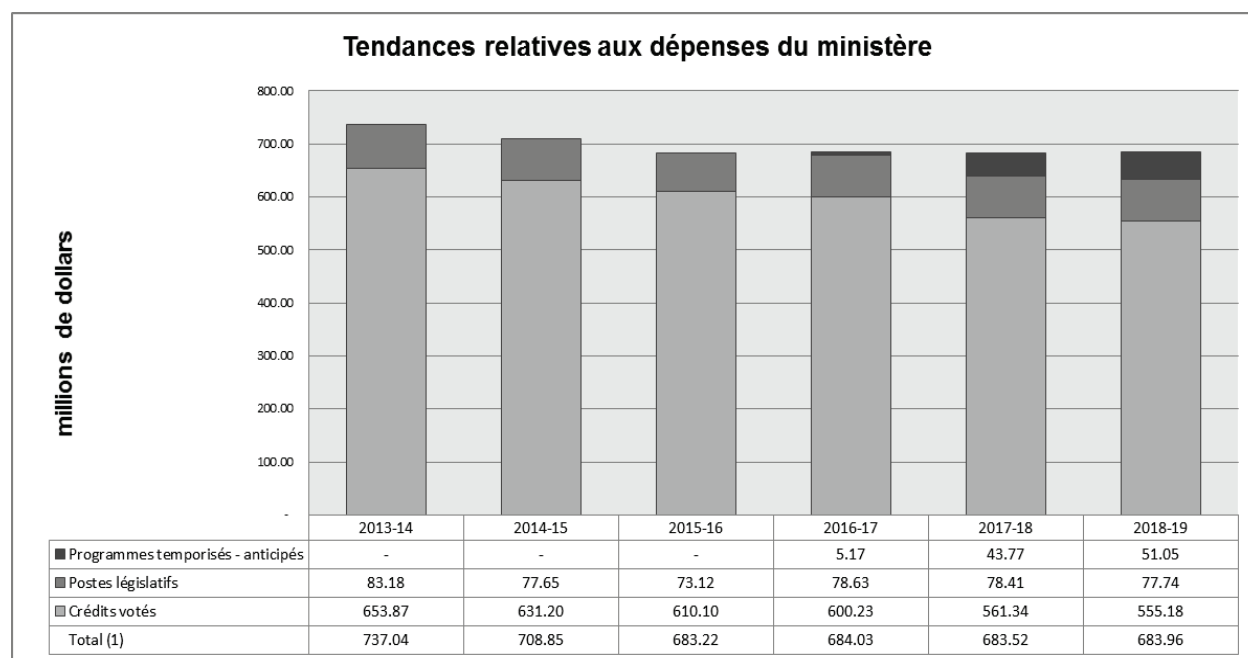
* Les chiffres ayant été arrondis, il peut y avoir des différences.

** L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie que le Bureau ne fait pas partie du cadre de gouvernance du Ministère.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Le tableau sur les ressources financières budgétaires indique que le Budget principal des dépenses du Ministère en 2015-2016 s'élevait à 673,87 millions de dollars et que ses autorisations totales équivalaient à 711,34 millions de dollars. Les autorisations totales comprennent le financement obtenu par les exercices du Budget supplémentaire des dépenses et les crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Graphique sur les tendances relatives aux dépenses du Ministère

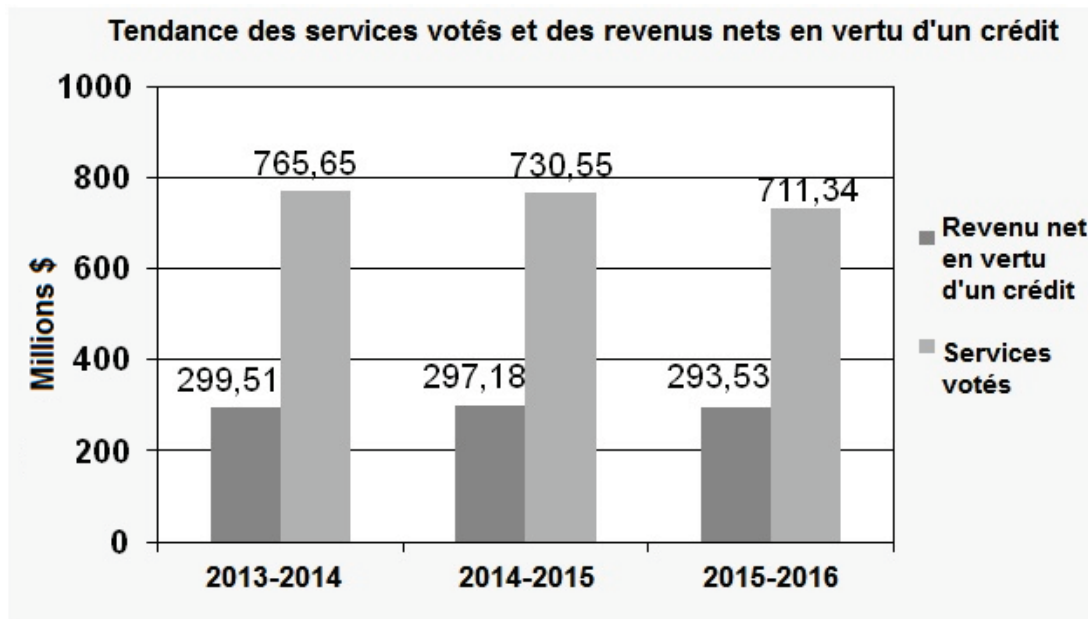


¹ Des différences peuvent survenir dû à l'arrondissement.

Alors que les dépenses (y compris celles liées aux postes législatifs) sont tombées de 737,04 millions de dollars en 2013-2014 à 708,85 millions de dollars en 2014-2015, les dépenses ont encore diminué en 2015-2016, tombant à 683,22 millions de dollars (3,6 p. 100 par rapport à l'exercice précédent). L'écart entre 2014-2015 et 2015-2016 est dû principalement à un paiement ponctuel de transition pour la mise en œuvre du paiement de la paye en arriéré par le gouvernement du Canada et à l'augmentation salariale pour le groupe de classification Gestion du droit (avec l'indemnité provisoire correspondante), survenus dans les deux cas en 2014-2015.

La baisse des dépenses prévues (crédits votés et dépenses législatives) peut s'expliquer essentiellement par les programmes temporisés qui totalisent 5,17 millions de dollars en 2016-2017, 43,77 millions de dollars en 2017-2018, et 51,05 millions de dollars en 2018-2019.

En outre, étant donné la fluctuation de la demande de services juridiques, le profil des autorisations totales du Ministère continue de changer d'une année à l'autre. Comme l'illustre le graphique ci-après, la tendance indique une diminution de 7,0 p. 100 des services votés par suite de la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012 et des réductions liées à l'Examen des services juridiques ainsi qu'à un écart relativement faible des revenus nets en vertu d'un crédit sur la période de trois ans (moins de 1,0 p. 100).



En 2015-2016, 293,53 millions de dollars de revenus nets en vertu d'un crédit ont été perçus. La diminution des revenus nets en vertu d'un crédit s'explique principalement par la fluctuation de la demande de services juridiques et les gains d'efficacité découlant de la mise en œuvre des initiatives liées à l'Examen des services juridiques. Les dépenses votées en 2014-2015 comprennent 17,39 millions de dollars de nouveau financement du crédit central du Conseil du Trésor pour les dépenses nécessaires pour couvrir le déficit de la liste de paye pour l'augmentation salariale du Groupe gestion du droit. Sans cette augmentation, les autorisations pour 2014-2015 et 2015-2016 auraient été comparables (713,16 millions de dollars révisés pour 2014-2015 contre 711,34 millions de dollars en 2015-2016).

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives du ministère de la Justice, veuillez de consulter les [Comptes publics du Canada 2016](#)^{xliii}.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{xliv} (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Programme 1.1 : Gestion responsables du cadre juridique canadien	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^{xlv}	384 331 448
Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé ^{xlvi}	1 115 554
Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement	Affaires gouvernementales	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces ^{xlvii}	194 449 097

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	395 959 841	385 447 002
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	198 250 530	194 449 097

États financiers et Faits saillants des états financiers

États financiers

Les faits saillants financiers présentés dans le présent Rapport ministériel sur le rendement (RMR) visent à donner un aperçu général de la situation financière et des opérations financières du Ministère de la Justice Canada et doivent être lus conjointement avec les [États financiers ministériels 2015-2016](#)^{xlvi}.

Faits saillants des états financiers

Les résultats financiers sont façonnés par deux résultats stratégiques et les services internes connexes qui visent à assurer un système de justice canadien équitable, adapté et accessible et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.

Ministère de la Justice Canada

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015 (redressés)	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	1 133 176 000	1 060 282 000	1 083 911 000	-72 894 000	-23 629 000
Total des revenus	341 413 000	293 577 000	297 225 000	-47 836 000	-3 648 000
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	791 763 000	766 705 000	786 686 000	-25 058 000	-19 981 000

Résultats prévus

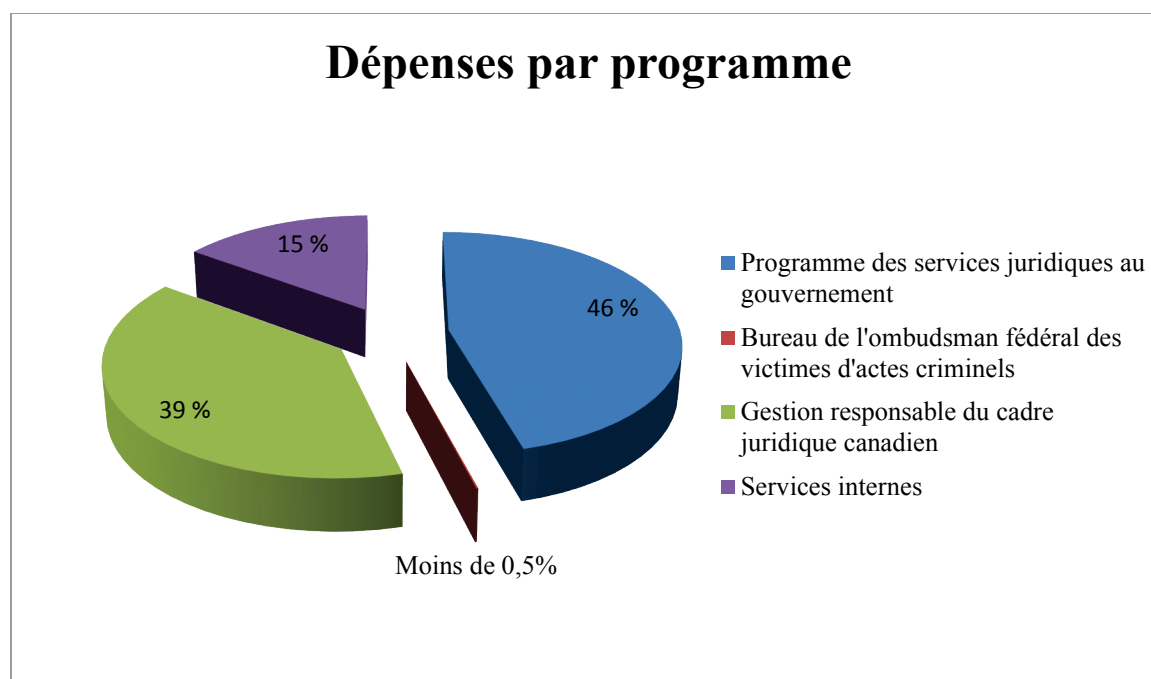
Les résultats prévus reposent sur les états financiers prospectifs présentés dans le [Rapport sur les plans et les priorités \(RPP\) 2015-2016](#)^{xli}. L'écart de 72,9 millions de dollars entre les dépenses prévues pour 2015-2016 et les dépenses réelles pour 2015-2016 est attribuable à des dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions principalement en raison de l'efficacité résultant de la mise en œuvre de l'initiative sur les services juridiques. Les paiements de transfert ont également été inférieurs aux prévisions en raison de la réévaluation des critères pour reconnaître les passifs du Ministère liés aux subventions et contributions.

Les revenus prévus pour 2015-2016 étaient 47,8 millions plus élevés que les revenus réels de 2015-2016, notamment en raison du changement de présentation de la portion du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) inclus dans les revenus des services juridiques, comme revenus gagnés pour le compte du gouvernement. Étant donné que ces types de revenus ne sont

pas disponibles à être dépensés par le Ministère, ils sont rapportés comme revenus gagnés pour le compte du gouvernement et présentés en diminution des revenus ministériels bruts.

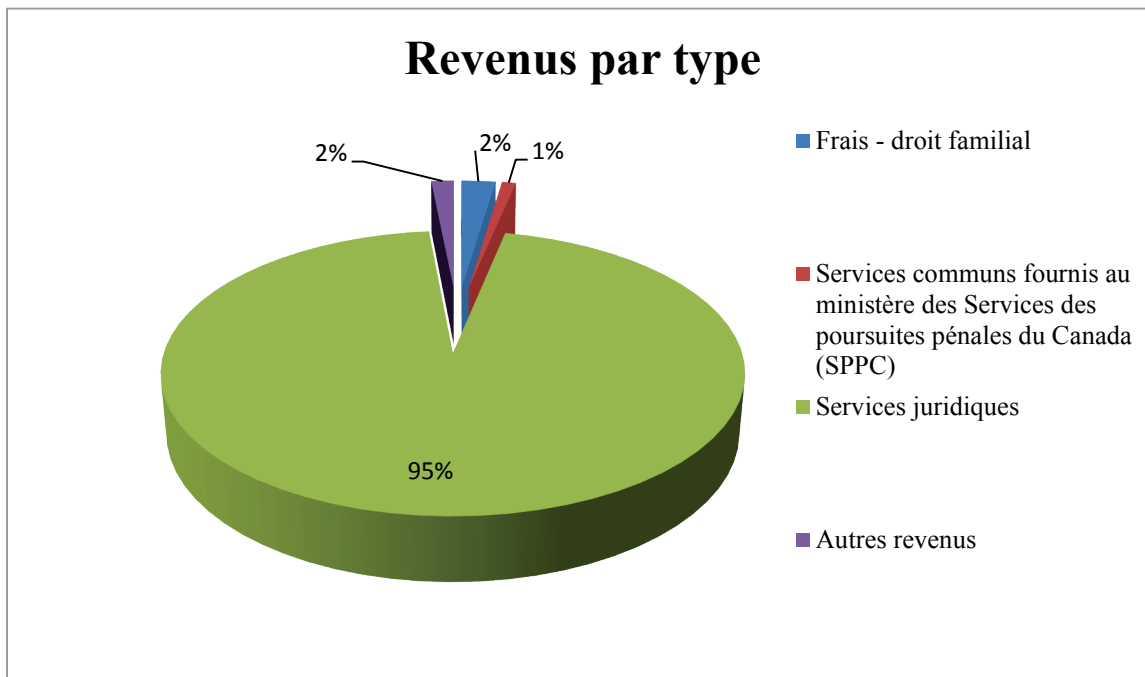
Dépenses

Le total des dépenses du Ministère s'élevait à 1,1 milliard de dollars en 2015-2016, une baisse de 23,6 millions de dollars par rapport à 2014-2015. Cette baisse est essentiellement attribuable à une diminution des charges de fonctionnement, surtout dans les salaires et les avantages sociaux des employés, à cause d'une baisse générale dans les niveaux d'ETP, et des indemnités provisoires. Les services professionnels et spéciaux ont également diminué à la suite d'une utilisation prudente des ressources. Les subventions et contributions consacrées au Programme de justice pour les jeunes, au Programme d'aide juridique, aux Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* et au Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones ont également baissé.



Revenus

Les revenus du Ministère étaient de 293 millions de dollars en 2015-2016, soit une légère diminution de 3,6 millions par rapport à 2014-2015. Une partie de ces revenus (environ 20%) sont déclarés comme des revenus gagnés pour le compte du gouvernement.

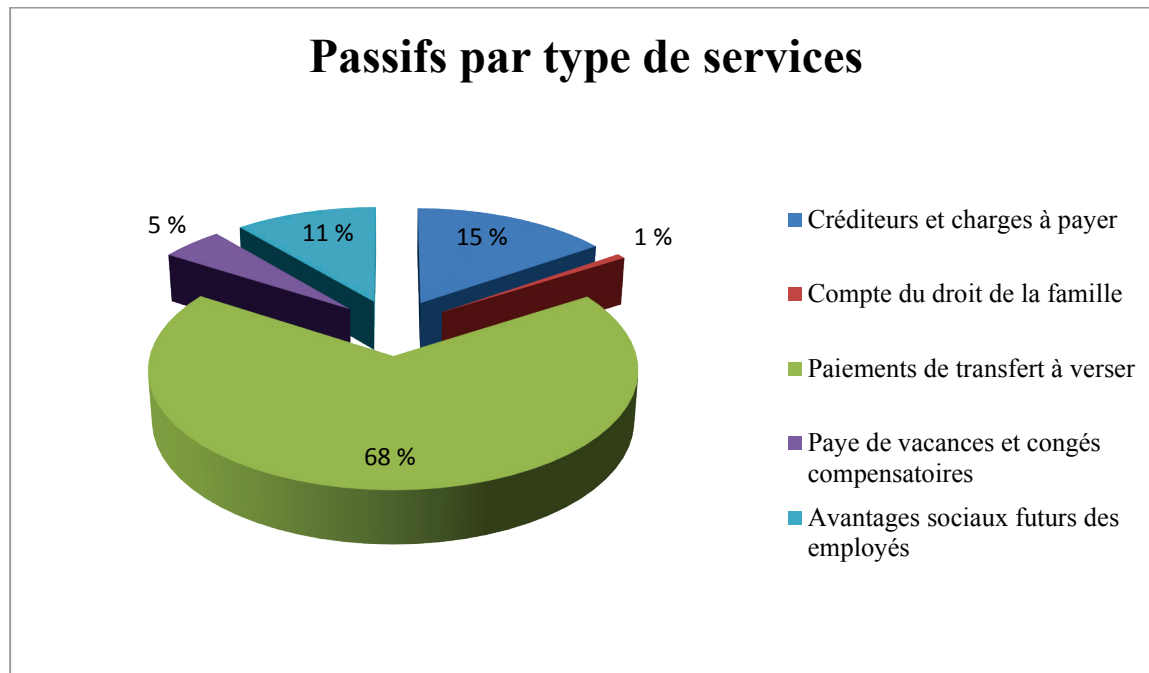


Ministère de la Justice Canada
État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-16	2014-15	Écarts (2015-16 minus 2014-15)
Total des passifs nets	417 309 000	476 984 000	-59 675 000
Total des actifs financiers nets	351 026 000	408 523 000	-57 497 000
Dette nette du Ministère	66 283 000	68 461 000	-2 178 000
Total des actifs non financiers	34 171 000	36 216 000	-2 045 000
Situation financière nette du Ministère	-32 112 000	-32 245 000	133 000

Passifs

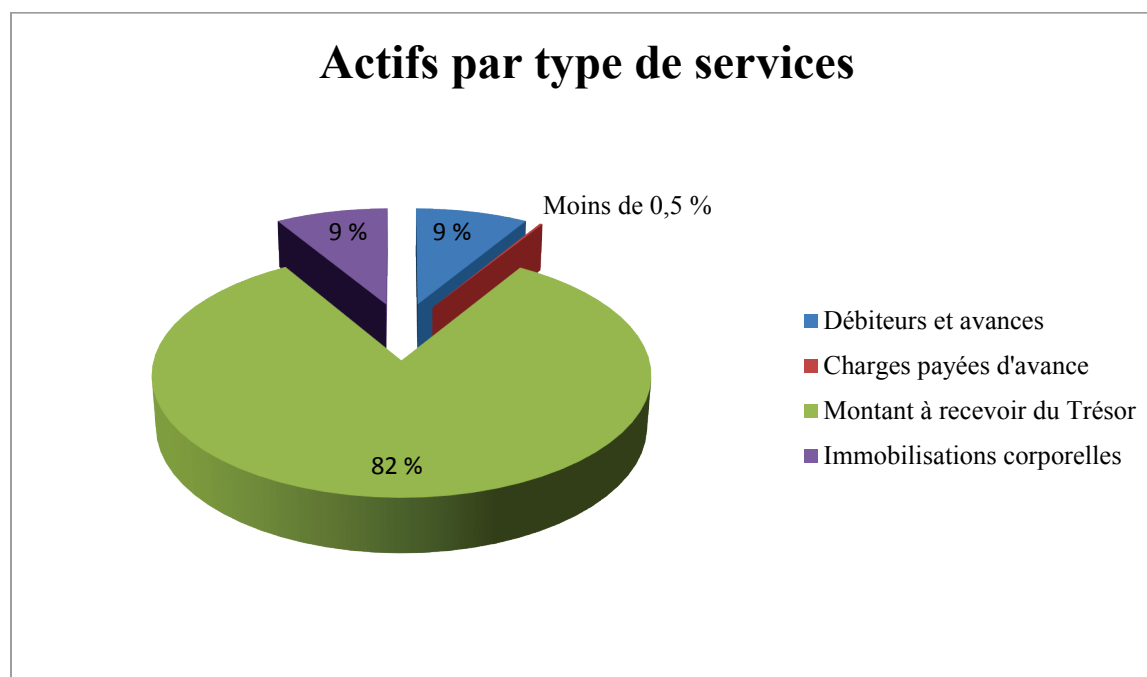
Le total des passifs nets s'élevait à 417 millions de dollars pour 2015-2016, une baisse de 59,7 millions de dollars par rapport à 2014-2015. L'écart est principalement attribuable à une baisse des paiements de transfert payable pour le Programme de justice pour les jeunes, le Programme d'aide juridique, les Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions* et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Ceci fait suite à la réévaluation des critères pour reconnaître les passifs du Ministère liés aux subventions et contributions. Le compte créditeur du droit familial a également diminué en raison de l'échéancier entre les paiements à verser au titre de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Une hausse des charges liées aux avantages sociaux futurs a aussi contribué à l'écart du total des passifs nets.



Actifs financiers et non financiers

Le total des actifs financiers nets était de 351 millions de dollars à la fin de l'exercice 2015-2016, une hausse de 57,5 millions de dollars par rapport à 2014-2015. Cet écart est principalement attribuable à une baisse des montants à recevoir du Trésor. Ces montants représentent le flux net de trésorerie que le Ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

Le total des actifs non financiers était de 34 millions de dollars à la fin de 2015-2016, soit une augmentation de 2 millions de dollars par rapport à 2014-2015 à la suite d'une augmentation des droits de licence payés d'avance et une diminution des immobilisations corporelles.



Section III : Analyse des programmes et des Services internes

Résultat stratégique 1 : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'établissement d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Ce résultat stratégique se veut une responsabilité partagée par de nombreux intervenants, y compris le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, une vaste gamme d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, finalement, tous les Canadiens et les Canadiennes.

Programme 1.1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bilingue et biculturel en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
393 390 464	394 638 847	399 106 482	384 331 448	-10 307 399

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
258	255	-3

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les lois et les politiques en matière de justice favorisent un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	Le classement international du Canada quant à l'équité du système de justice	10 ^e ¹	11 ^e

¹ La cible de rendement du Ministère est un dixième rang ou mieux pour le Canada un classement international (source : World Competitiveness Year Book).

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2015-2016, le Ministère a consacré environ 384 millions de dollars et 255 ETP au programme de *Gestion responsable du cadre juridique canadien*. Il a affecté ces ressources à des activités visant à améliorer la sécurité personnelle des citoyens; à promouvoir les lois, les politiques et les programmes en matière pénale par la consultation et la collaboration avec les intervenants; et à cerner les enjeux émergents et mettre en œuvre des réformes pour améliorer le système de justice. Le Ministère continue de soutenir les réformes qui respectent la *Charte* et les valeurs canadiennes. Parmi les autres activités clés, il faut mentionner l'aide aux victimes d'actes criminels, la justice pour les Autochtones et dans le Nord, la justice pour les jeunes, la justice familiale, la justice en langues officielles, les programmes des tribunaux de traitement de la toxicomanie, et la promotion de la vulgarisation de l'information juridique.

Le Ministère a continué de soutenir les nouvelles priorités gouvernementales présentées dans la lettre [de mandat de la ministre](#)¹ notamment : une revue du système de justice pénale; la légalisation et la réglementation de la marijuana et la restriction de l'accès à la marijuana; l'aide médicale à mourir; la réforme du droit pénal; un meilleur équilibre de la sécurité, des droits et des libertés; la protection de l'identité sexuelle; la révision de la *Loi sur l'accès à l'information* ainsi que de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; et les changements à l'immigration et à la protection des réfugiés dans le sens des valeurs canadiennes. Le Ministère a continué d'appuyer la priorité du renouvellement de la relation avec les peuples autochtones du Canada. Ce renouvellement comprend une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et l'appui aux efforts d'Affaires autochtones et du Nord Canada pour la conception d'une stratégie nationale de mobilisation pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national de réconciliation dans le sens des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation. En outre, le Ministère a donné son appui à un pouvoir judiciaire solide, indépendant, méritoire et diversifié, ainsi qu'à un système judiciaire équitable et efficace, par ses travaux de politique continus sur la rémunération des juges, la conduite des

juges et les processus de nomination des juges des cours supérieures. Notamment, un grand nombre de ces initiatives demeurent des engagements clés pour 2016-2017.

Le Ministère a continué d'appuyer diverses initiatives existantes, y compris la [Stratégie fédérale d'aide aux victimes](#)^{li}, qui vise à permettre aux victimes et aux survivants d'actes criminels de se faire entendre plus efficacement dans le système de justice pénale. Par la Stratégie, le Ministère a mis en œuvre la [Charte canadienne des droits des victimes](#)^{lii}. De même, le Ministère a fait la promotion du [Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones](#)^{liii} (2015-2020), qui a servi à appuyer le processus de consultation pour la préparation de l'enquête publique sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Au niveau des priorités internationales, le Ministère a continué de collaborer avec des partenaires mondiaux pour veiller à ce que les cadres juridiques canadiens et les instruments internationaux soutiennent suffisamment les efforts internationaux de lutte contre la criminalité, notamment le crime organisé, la cybercriminalité, la corruption et le terrorisme. Le Ministère a appuyé le gouvernement du Canada dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique étrangère conforme à la politique et au droit pénal du Canada, tout en faisant avancer et protégeant les intérêts et les valeurs du Canada.

Par le truchement de subventions et de contributions financières, le Ministère a continué de favoriser l'accessibilité du système de justice en permettant aux citoyens canadiens d'obtenir de l'aide et de l'information juridique afin de pouvoir résoudre leurs problèmes juridiques, que ce soit dans le système de justice officiel ou par d'autres mécanismes de règlement.

De plus, dans ses efforts de maximisation des efficacies et de l'efficacité des fonctions et des programmes qu'il fournit par diverses subventions et divers fonds de contribution, le Ministère a mené une série d'évaluations :

- Pour appuyer la réponse de la direction à la première évaluation de la [fonction d'élaboration des politiques en matière de droit pénal](#)^{liv} terminée en 2014, le Ministère a poursuivi ses efforts de communication avec ses partenaires clés et son examen des possibilités de remaniement efficient et efficace des ressources pour répondre aux nouvelles priorités.
- Le Ministère a collaboré avec ses partenaires horizontaux pour finaliser l'[évaluation](#)^{lv} du [Programme des avocats spéciaux](#)^{lvi} (PAS) (février 2015) de la section 9 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#)^{lvii}. En réponse à la recommandation de l'évaluation préconisant une diversification des ressources et de l'appui accordé aux avocats spéciaux dans le cadre législatif actuel, le PAS a élaboré et discuté des options de politique avec les personnes figurant sur la liste détenue par la ministre qui peuvent être nommées avocat spécial.
- Comme premier responsable de la [Stratégie nationale antidrogue](#)^{lviii}, le Ministère a continué de collaborer avec les autres ministères et organismes fédéraux pour étudier les nouveaux enjeux de la consommation de drogues illicites, comme la consommation abusive de médicaments d'ordonnance. En réponse à l'[Évaluation de la Stratégie nationale antidrogue](#)^{lix} de mai 2012, le Ministère a continué de mener des activités pour renforcer le partage d'information et la structure de gouvernance de la Stratégie. La

Stratégie de mesure du rendement de la Stratégie nationale antidrogue a été mise au point et la préparation de la prochaine évaluation pour 2016-2017 est commencée.

- Le Ministère a aussi terminé l'[Évaluation du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie](#)^{lx} en avril 2015. Le rapport a démontré des résultats prometteurs dans des domaines clés comme : les taux de persévérance et de réussite; la réduction de la consommation de drogues; le recours aux soutiens communautaires et une meilleure stabilité sociale; et la réduction de la participation à des activités criminelles après le passage devant les tribunaux de traitement de la toxicomanie.

Programme 1.2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description

Le [Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels](#) (BOFVAC)^{lx} a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le BOFVAC fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le BOFVAC contribue également à faire davantage connaître les problèmes systémiques parmi tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes, et il fournit des recommandations et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le BOFVAC favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#)^{lxii}; il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris en encourageant les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le BOFVAC ne fait pas partie du cadre de gouvernance du Ministère.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
1 320 994	1 320 994	1 320 615	1 115 554	-205 440

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
9	9	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les victimes d'actes criminels ont accès à de l'information sur leurs droits et sur les services et programmes fédéraux à leur disposition et/ou ont accès à un processus d'examen des plaintes concernant les programmes, services, lois ou politiques du gouvernement fédéral visant les victimes d'actes criminels	Pourcentage d'augmentation des communications des clients avec le BOFVAC par rapport à l'année précédente	2	Non disponible. Consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues, ci-après.
Les ministères et organismes fédéraux ainsi que d'autres intervenants reçoivent des recommandations du BOFVAC sur la manière d'apporter des changements en faveur des victimes d'actes criminels	Pourcentage des recommandations du BOFVAC soumise et reconnues et/ou mises en œuvre	100	Non disponible. Consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues, ci-après.
Les intervenants ont accès à des renseignements opportuns et pertinents sur le BOFVAC et ses activités	Pourcentage de tous les intervenants clés sélectionnés à l'avance avec qui le BOFVAC communique chaque année	100	Non disponible. Consulter la section Analyse du rendement et leçons retenues, ci-après.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le BOFVAC échappe au cadre de gouvernance du Ministère. L'information sur les activités qu'il a menées en 2015-2016 sera donnée dans le Rapport annuel 2015-2016 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Pour plus d'information au sujet des activités de 2015-2016, voir le [site Web](#) du BOFVAC^{lxiii}.

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*^{lxiv}, le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques de qualité élevée au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la *Loi*, le Ministre est désigné juriconsulte du *Conseil privé de la Reine*^{lxv} et veille au respect de la *Loi* dans l'administration des affaires publiques. En application de l'article 4.1 de la *Loi*, le Ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*^{lxvi}, de même que de tous les projets de loi avant leur dépôt au Parlement pour garantir leur conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*^{lxvii}. En outre, en vertu de l'article 5 de la *Loi*, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Programme 2.1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
192 604 324	198 250 530	207 091 862	194 449 097	-3 801 433

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
3 124	3 023	-101

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les ministères et organismes fédéraux reçoivent des services juridiques de haute qualité	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard de la qualité globale des services de consultation juridique et de contentieux, des services législatifs et des services de rédaction réglementaire sur une échelle de 1 à 10	8	Consultation : 8,4* Contentieux : 8,3* Législation : 8,5* Réglementation : 8,5*
	Taux de satisfaction moyen des clients à l'égard du rendement du ministère de la Justice Canada par rapport aux normes de service en matière de prestation des services juridiques sur une échelle de 1 à 10	8	Réceptivité/ accessibilité : 8,6* Utilité : 8,0* Respect des échéances : 7,9*
Les intérêts de la Couronne sont représentés devant les cours et tribunaux	**Pourcentage des dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70	81

* Les résultats présentés reflètent la rétroaction recueillie au cours du cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients (2009-2012). L'enquête n'a pas eu lieu en 2015-2016, mais elle reprendra en 2016-2017.

** Tous règlements de dossiers de contentieux sont inclus en tant que résultat favorable. Auparavant, il y avait une séparation entre les règlements considérés comme favorables et les autres. Par conséquent, cette méthodologie clarifiée donne une augmentation des résultats favorables année après année.

Analyse du rendement et leçons retenues

Grâce au Programme des services juridiques au gouvernement, environ 194 millions de dollars et 3 023 ETP ont été affectés aux activités qui soutiennent la prestation de services juridiques de haute qualité au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux. Le Ministère a continué d'aider les ministères et organismes fédéraux à réaliser leur programme législatif dans les domaines des affaires économiques, des affaires sociales, des affaires internationales et des affaires gouvernementales.

Pour appuyer les affaires économiques, le ministère de la Justice a fourni des services juridiques de haute qualité afin de faciliter la mise en œuvre d'initiatives visant à soutenir une économie canadienne forte et stable. Ces initiatives comprennent de grands investissements dans les infrastructures, comme la construction d'un nouveau pont Windsor-Detroit, sans oublier les efforts pour supprimer les obstacles au commerce canadien entre les provinces et les territoires et avec des partenaires commerciaux étrangers. Parmi les réalisations clés, on peut nommer l'initiative de l'Information interactive préalable sur les voyageurs, qui a eu lieu en 2015 dans le cadre du Plan d'action « Par-delà la frontière ».

Le Ministère a fourni des services juridiques pour appuyer le développement économique des peuples autochtones par divers efforts, et notamment le [Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#)^{lxviii}. La collaboration avec de multiples ministères s'est poursuivie

à l'appui de l'exploitation des ressources et des grands projets d'exploitation des sables bitumineux, de gazoduc et d'extraction minière dans le Nord.

En pratiquant une approche panministérielle et par la concertation pour exploiter l'expertise, le Ministère a continué d'appuyer le nouveau cadre de réglementation pour la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, et de resserrer la surveillance de la sécurité du transport ferroviaire de marchandises dangereuses.

À l'appui des affaires sociales, le Ministère a appuyé l'adoption de la *Charte canadienne des droits des victimes*^{lxix} en juillet 2015. Il a aussi appuyé des modifications à la *Loi sur le tabac* concernant l'aromatisation et la cigarette électronique. Il a rédigé des exemptions ministérielles en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* pour élargir l'accès à d'autres formes de produits de marijuana médicale à des fins médicales. Le Ministère a aussi participé au succès des Jeux panaméricains/para panaméricains de 2015.

Dans le domaine des affaires internationales, le Ministère a appuyé des initiatives pour lutter contre le crime, le terrorisme, la fraude fiscale et l'évitement fiscal, de même que pour l'extradition et l'entraide juridique. Le Ministère a fourni des services juridiques pour appuyer les réformes des régimes de sanctions économiques contre l'Iran, le Soudan du Sud et la Russie et les programmes visant à défendre la sécurité des citoyens, et pour défendre sa souveraineté. Le Ministère a rédigé la *Loi sur la prévention des voyages de terroristes*, ainsi que des modifications à diverses lois pour mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges (projet de loi C-13). En outre, il a rédigé des modifications aux dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* sur l'accès pour les personnes ayant des déficiences perceptuelles aux documents protégés par droit d'auteur afin de mettre en œuvre le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, déficients visuels et personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés (projet de loi C-65).

Le Ministère a aussi appuyé des initiatives dans le domaine des affaires gouvernementales, comme des modifications aux lois et aux règlements sur les régimes de pension privés et publics. Parmi les exemples des réalisations clés, il y a l'appui continu pour les négociations syndicales pour la renégociation des conventions collectives des fonctionnaires. Le Ministère a rédigé des modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada* pour établir le Service de protection parlementaire, responsable de la sécurité physique dans l'ensemble de la cité parlementaire et de la colline parlementaire. Le Ministère a aussi géré les enjeux et les risques juridiques pour les clients, notamment par la préparation du budget fédéral et la surveillance des institutions financières sous réglementation fédérale. Il a continué d'appuyer l'équité, la justice et le respect de la Charte dans la prestation de services de contentieux dans le cadre de la réponse du gouvernement aux contestations fondées sur la *Charte*.

Le Ministère a joué un rôle déterminant pour aider les ministères clients à gérer les dossiers de contentieux importants, comme : *Ishaq c. Canada (Citoyenneté et Immigration)*, *Canada c. Khadr*, les contentieux concernant le certificat de sécurité et les revendications civiles connexes, *Y.Z. c. Canada (Citoyenneté et Immigration)* et *Médecins Canadiens pour les soins aux réfugiés et al c. Canada*. Le Ministère a aussi donné son appui aux contestations de la ségrégation

administrative, aux affaires de harcèlement à la GRC, et à la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule*.

Le Ministère a continué de répondre au défi de maintenir la capacité en ressources humaines à l'aide de stratégies pour le transfert des connaissances, la planification de la relève et l'application de pratiques novatrices de former d'équipes juridiques interportefeuilles pour les dossiers ayant une incidence considérable. Avec ses ministères et organismes clients, le Ministère a travaillé à d'importantes initiatives visant à restreindre les coûts des services juridiques. En maintenant l'accent sur l'analyse opérationnelle, il a pu faire des gains d'efficacité, y compris mettre en œuvre des repères nationaux pour certains types de dossiers juridiques.

Le Ministère a continué de faire avancer son programme de transformation par la mise en œuvre d'autres recommandations découlant de l'Examen des services juridiques. Cela comprenait de nouveaux modèles de prestation de services (p. ex., des centres d'expertise) pour des services de consultation juridique plus efficaces et mieux intégrés, comme la Gestion intégrée des contentieux et le Modèle des services juridiques de consultation, la clarification des rôles et responsabilités pour réduire les redondances et le double emploi, et une utilisation plus efficace des parajuristes et l'investissement dans la technologie et l'utilisation de la technologie. Par exemple, le Ministère a investi pour se doter d'une plus grande puissance informatique afin de traiter la preuve électronique et a affecté plus de parajuristes à l'examen de la preuve électronique à l'aide des fonctionnalités d'analyse avancées de son logiciel d'analyse des documents. Cela a évité des travaux qui auraient autrement mobilisé des équipes de contentieux ou qui auraient dû être confiés au secteur privé. Les gains d'efficacité ont représenté 2,8 millions de dollars d'évitement des coûts pour les autres ministères clients du gouvernement en 2015-2016.

L'Évaluation du Portefeuille des Affaires autochtones réalisée en 2015-2016 a reconnu que le Portefeuille harmonise bien ses activités avec les priorités du gouvernement fédéral et les résultats stratégiques ministériels concernant les questions autochtones, tout en produisant proactivement des gains d'efficacité et de productivité. L'Évaluation a aussi conclu que les services du Portefeuille étaient bien coordonnés, intégrés et adaptés aux besoins des clients, qu'ils contribuaient à une plus grande sensibilisation à l'échelle du gouvernement, et qu'ils démontraient un effort concerté pour aider le gouvernement à mieux comprendre, gérer et atténuer les risques juridiques. Le Ministère a maintenu sa capacité et son expertise pour appuyer la prestation de services juridiques de haute qualité en matière autochtone par la formation, la planification de la relève et la gestion des talents.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques internes (avocat ministériel), services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
86 551 092	117 522 777	103 816 747	103 323 708	-14 199 069

Remarque : Les dépenses prévues pour 2015-2016 pour les Services internes comprennent des dépenses qui, par le passé, étaient gérées par le centre, comme les dépenses de la liste de paye et d'autres dépenses ponctuelles. En 2016-2017, le Ministère a changé son approche pour réaligner correctement ces dépenses dans le programme applicable et assurer une approche cohérente et exacte des rapports sur les dépenses du Ministère.

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
1 083	1 050	-33

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2015-2016, avec environ 103 millions de dollars et 1 050 ETP, les Services internes ont continué d'appuyer les deux résultats stratégiques du Ministère : un système de justice canadien équitable, adapté et accessible et un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité. Le Ministère a poursuivi la restructuration de ses activités dans le cadre des efforts de gestion des dépenses du gouvernement. Les initiatives lancées dans le contexte du Programme des services internes ont contribué directement à la priorité du Ministère qui consiste à gérer la transformation organisationnelle à l'appui de l'excellence opérationnelle et juridique.

Le Ministère a continué de rationaliser et d'automatiser ses opérations internes et d'optimiser l'utilisation d'une technologie mise à niveau pour améliorer la productivité, la collaboration et l'efficacité. Il a aussi instauré une approche rationalisée du processus des comptes créditeurs

pour effectuer ses paiements à temps et a appliqué un processus rationalisé de planification pour ses dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements pour 2015-2016.

Le Ministère a continué de soutenir l'Examen des services juridiques, par la mise en œuvre de recommandations qui renforceront la limitation des coûts et amélioreront la prestation des services juridiques. Les activités clés pour 2015-2016 étaient : l'accroissement du temps moyen consacré par les praticiens du droit à la prestation de services juridiques aux clients, qui est passé de 1 310 à 1 400 heures; la création d'un Centre de services de parajuristes en décembre 2015; et le regroupement de plusieurs unités de services juridiques. En regroupant les unités de services juridiques, le Ministère a procédé à un changement de structure organisationnelle, avec la création d'un Secteur national du contentieux qui a intégré les bureaux régionaux et la fusion de la Direction des services législatifs et du Secteur du droit public. Le Ministère a aussi créé des centres d'expertise pour un service à guichet unique pour le droit des marchés publics, et le droit du travail et de l'emploi. En outre, il a mis au point un protocole national de comptabilisation du temps et inscrit la formation obligatoire dans les ententes de rendement pour les fournisseurs de services juridiques dans les catégories Praticien du droit (LP) et Économique et services des sciences sociales (EC) (pour les parajuristes). Ce nouveau protocole permettra de meilleures efficacités dans la prestation des services juridiques aux clients et contribue aux mesures d'évitement des coûts.

Le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation à divers aspects de la sécurité, en sensibilisant les employés au maintien d'un milieu de travail sûr et sécuritaire. Le Ministère a instauré des séances de sensibilisation aux intrusions armées pour tous les employés et a institué l'obligation de suivre le cours en ligne sur la sensibilisation à la sécurité offert par l'École de la fonction publique du Canada.

Le Ministère a aussi mené diverses activités pour sensibiliser ses employés à leurs obligations et aux comportements attendus en vertu du *Code de valeurs et d'éthique pour le secteur public*, qui favorise le professionnalisme et crée un milieu de travail respectueux. Le Ministère a aidé les employés en offrant un environnement sain caractérisé par le respect de la diversité, qui accueille les différences, tout en fournissant les ressources et la formation et en encourageant la compassion pour les employés aux prises avec des problèmes de santé mentale. Les programmes de mieux-être du Ministère ont continué de faire de la formation et d'orienter le changement de culture vers un environnement de travail sans harcèlement et sans discrimination.

Le Ministère a appuyé la mise en œuvre d'[Objectif 2020](#)^{lxx} par diverses initiatives pour réaliser des gains d'efficacité, rationaliser les processus administratifs, et gérer les dépenses. Les changements à la structure organisationnelle du Ministère ont exploité les trois thèmes de la vision de l'équipe juridique du Canada, élaborée pour guider la transformation du Ministère d'ici 2020. Le premier thème, celui de l'approche panministérielle, met l'accent sur l'intégration de l'expertise au sein du Ministère et l'établissement d'un partenariat plus robuste avec ses ministères et organismes clients. Le deuxième thème, l'excellence juridique et opérationnelle, met l'accent sur des moyens nouveaux et plus efficaces d'assurer les services et d'accroître l'utilisation de l'information sur le rendement pour la prise de décisions éclairée, y compris la remise de rapports sur les services juridiques stratégiques à la haute direction du Ministère et des organismes clients. Le troisième thème, de nouvelles façons de travailler, met l'accent sur l'utilisation de la technologie pour moderniser le milieu de travail et autonomiser les praticiens

pour les amener à travailler différemment et à fournir leurs services juridiques plus efficacement. La planification et la création du Système de gestion des dossiers judiciaires, un investissement de 9 millions de dollars dans la transformation numériques des activités, donnera une information sur le rendement mieux intégrée et plus cohérente au sujet des services juridiques et permettra de meilleurs rapports et une meilleure gestion des ressources.

Dans le cadre de son engagement de promouvoir l'excellence professionnelle dans sa communauté juridique, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'établir et de mettre en œuvre l'Initiative sur le service de la responsabilité professionnelle en 2015-2016. Ce service a mis en évidence l'importance des questions d'éthique juridique dans la pratique du droit, et élaboré une approche mieux intégrée et plus cohérente du traitement des questions de responsabilité professionnelle au Ministère. Ces efforts contribuent à un milieu de travail moderne qui améliore la prestation des services et accueille les nouvelles façons de travailler.

Le Ministère a poursuivi avec succès la mise en œuvre de la nouvelle [Directive sur la gestion du rendement](#)^{lxxi} en 2015-2016 : 96 p. 100 des employés avaient une documentation fixant des objectifs de rendement, 94 p. 100 avaient un plan d'apprentissage, 86 p. 100 ont eu une évaluation de mi-année et 94 p. 100 ont eu une évaluation écrite annuelle de leur rendement. En outre, le Ministère a continué de mettre en œuvre la gestion des talents de direction en-deçà du niveau de la haute direction, en appuyant le perfectionnement en leadership. Le Ministère a aussi mis au point un Plan d'action ministériel qui fait suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014 et qui met l'accent sur le leadership, l'engagement des employés et l'autonomisation de l'effectif. Les activités comprennent un processus de rétroaction des employés pour les cadres supérieurs, un comité consultatif des employés chargé de commenter les messages de l'organisation, de nouveaux renseignements sur les différentes formules de travail, et des ateliers interactifs sur le comportement en milieu de travail.

En étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et [Services partagés Canada](#)^{lxxii}, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du Programme de modernisation de la gestion de l'information/et de la technologie de l'information du gouvernement du Canada, y compris : l'[Initiative de transformation des services de courriel](#)^{lxxiii}, la transformation des télécommunications et la contribution active aux priorités du gouvernement du Canada concernant les solutions d'entreprise, comme le Service partagé de gestion des cas, GCDOCS et MesRHGC. Le Ministère a contribué à la cybersécurité et aux efforts de renouvellement du Web du gouvernement, y compris la migration de son contenu Web au site Web Canada.ca. Le Ministère a aussi poursuivi ses activités de rayonnement dans la population canadienne au moyen de comptes officiels de médias sociaux.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie Information@Justice et du Projet du milieu de travail numérique, qui guident la modernisation des pratiques ministérielles de gestion de l'information, en adoptant une norme numérique qui reconnaît l'importance des fonds d'information et exploite la technologie pour transformer les pratiques de travail actuelles. Le Ministère a lancé JusteMoi en avril 2015, mettant ainsi les employés sur la voie menant à un environnement de travail ouvert par défaut. Le Ministère a maintenu ses approches numériques de base pour le partage de l'information, raffinant et modernisant sa présence intranet pour mieux rallier les employés, avec des outils, plateformes et approches interactifs axés sur l'utilisateur. Ainsi, le bulletin hebdomadaire à base de texte à l'intention des employés a été

transformé en publication numérique en temps réel, assortie de plus nombreuses images, d'interactivité et d'un contenu plus alléchant.

Le Ministère a atteint ses cibles avec la mise en œuvre de sa Stratégie triennale de développement durable à l'appui de la [Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016](#)^{lxxiv}. À noter particulièrement l'examen que le Ministère a fait de ses mécanismes de contrôle pour renforcer son rendement pour le respect des engagements pris sous le thème « Achats écologiques et opérations durables en milieu de travail ». En outre, le Ministère a continué de limiter ses coûts et de réduire son empreinte de l'utilisation des locaux par la réalisation de projets de locaux et harmonisation avec les [Normes de Milieu de travail 2.0](#)^{lxxv} du gouvernement du Canada.

Section IV : Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles dans le [site Web du ministère de la Justice](#)^{lxxvi}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous, énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016*, sont disponibles dans le [site Web du ministère de la Justice](#)^{lxxvii} :

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable
- ▶ Détails des programmes de paiements de transfert
- ▶ Initiatives horizontales
- ▶ Audits et évaluations internes
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- ▶ Rapport sur les frais d'utilisation

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{lxviii}. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATS : 613-992-4556
Courriel : webadmin@justice.gc.ca

Renseignements aux médias :

Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Courriel : media@justice.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultats pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi, autre qu’une loi de crédits. La loi établit l’objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé d'un crédit constitue les dispositions qui régissent l'engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (*program*) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin de texte

- i Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- ii Ministère de la Justice, <http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html>
- iii Ministère de la Justice, L'honorable Jody Wilson-Raybould, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/ministres/jody-wilson-raybould.html>
- iv *Ibid.*
- v Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- vi Gouvernement du Canada, Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et les filles autochtones, <http://www.swc-cfc.gc.ca/violence/efforts/action-fra.pdf>
- vii Parlement du Canada, *Loi sur les peines plus sévères pour les prédateurs d'enfants*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?billId=6434291&Language=F>
- viii Parlement du Canada, *Loi sur la Charte des droits des victimes*, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=6510370&File=4&Language=F>
- ix Parlement du Canada, *Loi sur la justice pour les animaux qui fournissent de l'assistance (Loi de Quanto)*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6581106&Language=F>
- x Parlement du Canada, *Loi sur les peines de prison à vie purgées en entier*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=7865843&Language=F>
- xi Parlement du Canada, *Loi sur les peines sanctionnant la possession criminelle d'armes à feu*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=8031222&Language=F>
- xii Parlement du Canada, *Loi sur la conduite dangereuse et la conduite avec facultés affaiblies*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=8045324&Language=F>
- xiii Parlement du Canada, *Loi visant la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=6714626&Mode=1&Language=F>
- xiv Parlement du Canada, *Loi antiterroriste de 2015*, <http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=6842344&Mode=1&Language=F>
- xv Parlement du Canada, *Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6761928&Language=F>
- xvi Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- xvii Parlement du Canada, *Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité*, <http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=6301394&Language=F>
- xviii Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=878709&_ga=1.192941614.242640511.1471527513
- xix Ministère de la Justice, Fonds d'aide aux victimes, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- xx Gouvernement du Canada, Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels, <http://www.semainedesvictimes.gc.ca/accueil-home.html>
- xxi Ministère de la Justice, Charte canadienne des droits des victimes, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/TexteComplet.html>
- xxii Ministère de la Justice, Initiative des centres d'appui aux enfants, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/cae-cac.html>
- xxiii Ministère de la Justice, Comité externe fédéral sur les options de réponse législative à l'arrêt *Carter c. Canada* <http://www.justice.gc.ca/fra/rp-pr/other-autre/pad-amm/nr-cp.html>

- xxiv Cour suprême du Canada, *Carter c. Canada*, <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/14637/index.do>
- xxv Parlement du Canada, Comité parlementaire mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, <http://www.parl.gc.ca/Committees/fr/PDAM>
- xxvi Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ffaed1_1100100033502_fra.pdf
- xxvii Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Revendications particulières : La justice, enfin, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030516/1100100030517>
- xxviii Tribunal des revendications particulières Canada, Bienvenue au Tribunal des revendications particulières Canada, http://www.sct-trp.ca/hom/index_f.htm
- xxix Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015576/1100100015577#sect1>
- xxx Affaires mondiales Canada, Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/index.aspx?lang=fra>
- xxxi Affaires mondiales Canada, Accord de partenariat stratégique Canada-Union européenne, http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiques/2014/09/08a_bg.aspx?lang=fra
- xxxii Affaires mondiales Canada, Accords de l'Organisation mondiale du commerce, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/wto-omc/wto-omc.aspx?lang=fra>
- xxxiii Affaires mondiales Canada, Accord de libre-échange nord-américain, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/nafta-alena/index.aspx?lang=fra>
- xxxiv Ministère de la Justice, *Loi de l'impôt sur le revenu*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-3.3/>
- xxxv Ministère de la Justice, *Loi sur la taxe d'accise*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-15/>
- xxxvi Greffier du Conseil privé, Document d'information, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351>
- xxxvii Greffier du Conseil privé, Document d'information, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351>
- xxxviii Services partagés Canada, Initiative de transformation des services de courriel, <http://ssc-spc.gc.ca/pages/ml-crrl-fra.html>
- xxxix Secrétariat du Conseil du Trésor, Processus opérationnel commun des ressources humaines, <http://chrpb-pocrh.tbs-sct.gc.ca/home-fra.aspx>
- xl Services publics et Approvisionnement Canada, Initiative de transformation de l'administration de la paye, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/projets-projects/tpai-itap/index-fra.html>
- xli Services publics et Approvisionnement Canada, Centre des services de paye de la fonction publique, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/paye-centre-pay/index-fra.html>
- xlii Premier ministre du Canada, lettre de mandat de la ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-justice-et-procureure-generale-du-canada>
- xliiii *Comptes publics du Canada 2016*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xliv Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Cadre pangouvernemental, <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- xlv Conseil du Trésor du Canada, Descripteurs des domaines de résultats du gouvernement du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/descript-fra.aspx>
- xlvi *Ibid.*
- xlvi *Ibid.*

- xlviii Ministère de la Justice, États financiers ministériels 2015-2016, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2015_2016/etatfin-finstat.html
- xlix Ministère de la Justice, Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2015_2016/rap-rep/tdm-toc.html
- l Premier ministre du Canada, lettre de mandat de la ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-justice-et-procureure-generale-du-canada>
- li Gouvernement du Canada, Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes, http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?mthd=index&crtr.page=1&nid=878709&_ga=1.5686323.1660498009.1418128864
- lii Ministère de la Justice, *Charte canadienne des droits des victimes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html>
- liii Condition féminine Canada, Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones, <http://www.swc-cfc.gc.ca/violence/efforts/action-fra.html>
- liv Ministère de la Justice, Évaluation de la fonction d'élaboration des politiques en matière de droit pénal, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/14/fpdp-clpf/tdm-toc.html>
- lv Ministère de la Justice, Évaluation du Programme des avocats spéciaux, <http://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2015/pas-sap/tdm-toc.html>
- lvi Ministère de la Justice, Programme des avocats spéciaux, <http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/es-sa.html>
- lvii Ministère de la Justice, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/>
- lviii Gouvernement du Canada, Stratégie nationale antidrogue, <http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/>
- lix Ministère de la Justice, Stratégie nationale évaluation, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/sna-nas/>
- lx Ministère de la Justice, Évaluation du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/2015/pfttt-dtcfp/pfttt-dtcfp.pdf>
- lxi Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html>
- lxii Ministère de la Justice, *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/>
- lxiii Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <http://www.victimesdabord.gc.ca/>
- lxiv Ministère de la Justice, *Loi sur le ministère de la Justice*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/index.html>
- lxv Bureau du Conseil privé, Conseil privé de la Reine pour le Canada, <http://www.pco-bcp.gc.ca/index.asp?lang=fra&page=information&sub=council-conseil&doc=description-fra.htm>
- lxvi Ministère de la Justice, *Loi sur les textes réglementaires*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/>
- lxvii Ministère de la Justice, *Loi constitutionnelle de 1982*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>
- lxviii Gouvernement du Canada, Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033498/1100100033499>
- lxix Ministère de la Justice, *Charte canadienne des droits des victimes*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/TexteComplet.html>
- lxx Greffier du Conseil privé, Objectif 2020, <http://www.clerk.gc.ca/fra/feature.asp?pageId=351>
- lxxi Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Directive sur la gestion du rendement, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?evttoc=X§ion=text&id=27146>

- lxxii Services partagés Canada, <http://www.ssc-spc.gc.ca/index-fra.html>
- lxxiii Services partagés Canada, Initiative de transformation des services de courriel, <http://ssc-spc.gc.ca/pages/ml-crrl-fra.html>
- lxxiv Environnement et Changement climatique Canada, Planifier un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, 2013-2016, <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=A22718BA-1>
- lxxv Services publics et Approvisionnement Canada, *Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/amng-ftp/index-fra.html>
- lxxvi Ministère de la Justice, Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur, http://www.justice.gc.ca/fra/rp-pr/cp-pm/dpr-rr/2015_2016/supp/index.html
- lxxvii Ministère de la Justice, Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.justice.gc.ca/fra/rp-pr/cp-pm/dpr-rr/2015_2016/supp/index.html
- lxxviii Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>